Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-213503550-20260923-DEL202695-DE

Département d'ILLE ET VILAINE – Arrondissement de RENNES – Canton de Val Couesnon

Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session ordinaire du 23 septembre 2026

N° 2026/95

Nombre de conseillers en exercice 15 – de présents 13 – de votants 14
Le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.
La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 30 juin 2026 ; la séance est publique.

Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois septembre, le Conseil Municipal de la Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DEWASMES, Maire.

Présents : M. DEWASMES, M. FUSEL, Mme DEBORD, M. DESTAYS, Mme NOEL, M. PERON, Mme RAULT, Mme DETOC, M. DUGUE, M. LE FLOHIC, Mme MIRA, M. ANGER, M. GUERIN,

Absents excusés : Mme MORIN-FREBOURG, Mme ALIX DRUAIS

Procurations : de Mme ALIX DRUAIS à M. GUERIN

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance par le conseil ; Mme NOEL est ainsi désignée pour assurer ces fonctions.

10 - Objet : Participation financière aux frais de scolarité 2025/2026 – Commune de Saint Christophe de Valains

Monsieur le Maire rappelle l'existence d'un contrat entre la commune de Vieux-Vy sur Couesnon et celle de Saint-Christophe de Valains portant sur l'accueil des enfants domiciliés sur cette commune dépourvue d'école publique.

L'accueil des enfants domiciliés sur la commune de Saint-Christophe de Valains est réalisé sous condition de financement avec comme base de référence le coût de fonctionnement par élève de l'école publique de Vieux-Vy-sur-Couesnon applicable à la rentrée scolaire précédente.

Ce coût de fonctionnement s'élève, pour la rentrée 2025, à 448,06 € pour un élève d'élémentaire et à 1 742,63 € pour un élève de maternelle.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-213503550-20260923-DEL202695-DE

A la rentrée scolaire 2025/2026, 7 enfants résidants à Saint Christophe de Valains fréquentent les écoles publiques de la commune et sont répartis comme suit : 6 élémentaires et 1 maternelle.

La participation financière s'élève donc à 2 688,36 € pour les élèves d'élémentaire et 1 742,63 € pour les élèves de maternelle, soit un total de 4 430,99 €.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante :

- Fixe la contribution financière due par la commune de Saint-Christophe de Valains au titre de l'année scolaire 2025/2026 à 4 430,99 € dont 2 688,36 € pour les élèves d'élémentaire et 1 742,63 € pour ceux de la maternelle.

- Donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉ : à 14 voix POUR

Fait à Vieux-Vy sur Couesnon,
Le 23 septembre 2026

Le Maire
Pascal DEWASMES

